

# Commune de Barsac

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

### PROCES VERBAL

---

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 17

Votants 19

Date de convocation : le 29 mars 2016,

**L'an deux mille seize, le 8 avril, à 19h**

**Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique Cavailols, Maire.**

**PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS M. Philippe BLOCK, M. Guillaume LAHAYE, Mme Catherine MARCHAL, M Xavier MUSSOTTE, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Céline ALCALA-PAUQUET, M. Franck COUETTE COSSE, M Jérémy SANTANDER, M Raymond RIBES, M Christian BOYER, Mme Isabelle ROY, M Jean Hugues DUFOUR**

**POUVOIRS : Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M. Philippe BLOCK, Mme Morgane COURBIN donne pouvoir à M Jérémy SANTANDER**

Secrétaire de séance : **Mme Franck Couette Cosse**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2016.

Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2016.

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- *D 29 : Vote des taxes communales*
- *D 30 : Vote du budget de la commune*
- *D 31 : Vote du budget de l'assainissement*
- *D 32 : Vote du budget de l'accueil périscolaire*
- *D 33 : Demande de subvention auprès du Département et de la Région pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de restauration des décors de l'Eglise*
- *D 34 : Présentation du projet du parking du stade et autorisation de lancer la consultation des entreprises*
- *D 35 : Recrutement d'un stagiaire rémunéré pour la réalisation d'un logiciel relatif à la protection des inondations*
- *D 36 : Maison de services au public : délibération de principe*
- *D 37 : Avis sur l'évolution du site « la Garonne » dans le cadre des sites Natura 2000*

#### **D 29 OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire, comme il s'y était engagé, propose de maintenir les taux voté en 2015.

TAXES	POUR MEMOIRE TAUX 2015	TAUX 2016
TAXE D'HABITATION	9.37	9.37
TAXE BATI	17.28	17.28
TAXE NON BATI	70.82	70.82

Monsieur Dufour tient à remercier les barsacais car ce sont eux avant tout qui alimentent le budget de la commune. Il est important de les remercier, et de garder cela à l'esprit quand on fait des projets, qui doivent correspondre aux souhaits des barsacais.

Monsieur le Maire rappelle que la règle des impôts est la même dans l'ensemble des communes. Les barsacais comptent aussi sur les élus pour augmenter le moins possible les impôts. Il est important de noter qu'à Barsac cela ne bougera pas alors que la communauté de communes et le département vont augmenter leurs impôts. Il s'est d'ailleurs opposé à l'augmentation à la CDC.

Monsieur Boyer pense que la CDC essaie de maîtriser au mieux ses taux, et qu'elle réfléchit même à baisser la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder au vote des taux :

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 30 OBJET : VOTE DU BUDGET 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose à ses collègues les axes du Budget Communal 2016. Puis Monsieur Louis, adjoint aux finances, détaille l'ensemble des chiffres par chapitre. Tous ces chiffres ont été envoyés par mail à l'ensemble des élus.

**La section de fonctionnement est équilibrée à 1 760 995 € répartis de la façon suivante :**

Chapitre 11, charges à caractère général : 489 800 euros.

Dans ce chapitre, on note notamment une importante augmentation de l'article alimentation. Cela est lié au passage en régie de la gestion de ce service. En contrepartie, on constate une baisse équivalente de l'article 611 (contrat avec la société qui faisait les repas). Les fournitures d'entretien augmentent également un peu, cela correspond à l'approvisionnement du restaurant scolaire. On note également une nette baisse des primes d'assurance, de 18 000 euros à 12 000 euros, grâce à une mise en concurrence.

Chapitre 12, charges de personnel : 582 964 euros

L'augmentation est liée à l'embauche d'une nouvelle personne aux écoles, de la réintégration d'une personne en disponibilité, et du recrutement de personnes pour assurer de longs remplacements. La commune étant assurée pour les arrêts de travail, elle est intégralement remboursée.

Au niveau des dépenses imprévues, la somme de 90 000 euros a été inscrite.

Il est ensuite proposé d'effectuer un virement à la section d'investissement de 199 818 euros, afin de financer les projets prévus en 2016.

Le chapitre des dotations aux amortissements s'élève quant à lui à 121 959 euros.

Le chapitre 65 s'élève à 188 716 euros : le montant des indemnités des élus représente 52 200 euros, le virement au SDIS pour le service d'incendie et également la participation de la commune au financement de la construction de la caserne de Béguey s'élève à 47 000 euros, le montant consacré aux associations est toujours de 31 500 euros.

Monsieur Block, adjoint aux associations, détaille les subventions aux associations :

<b>Budget Association 2016</b>	
Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention 2016
ACPG-CATM	150
AMITIE BARSAC SENEGAL	450
jeunes sapeurs pompiers	100
ART IMAGE	500
ART VIN ET PATRIMOINE	650
ASS.DES PROP. ET CHASSEURS	550
ASSO.PARENTS ELEVES	790
AVENIR BARSACAIS	920
CADH'OC	2500

CLUB SOLEIL D'AUTOMNE 3EMEAGE	1370
COMITE DES FETES BARSAC	1500
CYCLOTOURISME BARSACAI	460
DETENTE ET LOISIRS	670
ECOLE DE MUSIQUE	900
FNACA	150
FOOTBALL CLUB BARSAC PREIGNAC	1590
JUDO CLUB	680
<b>St Cernin</b>	300
TEMPO DANCE	300
<b>Troc de Truc 33</b>	150
TENNIS CLUB BARSACAI	980
UCIAB	450
UNC	150
UNION FRANCO ALLEMANDE	800
VELO CLUB UFOLEP	230

Monsieur le Maire rappelle que les subventions attribuées aux associations ne baissent pas. On peut compter 3 nouvelles associations : troc de truc, les jeunes sapeurs pompiers, le jumelage avec le village de Saint Cernin.

Monsieur Dufour est surpris par le détail des articles. Il se demande pourquoi des sommes aussi importantes sont inscrites par rapport au compte administratif de 2015 dans lequel les sommes sont beaucoup moins importantes. Cela n'est pas cohérent d'autant que les dépenses imprévues sont importantes. Par exemple, pour l'eau et l'assainissement 9000 inscrits alors que seuls 3000 euros ont été dépensés en 2015. M Dufour estime qu'en prenant chaque article du chapitre 11, et en inscrivant la dépense au plus juste, il serait possible d'économiser 60 000 euros. Sur tout le budget il serait ainsi possible de récupérer 110 000 euros qui pourraient être affectés à l'investissement à la place des emprunts. Les charges financières seraient ainsi moins importantes.

Monsieur le Maire rétorque que toutes les communes font ainsi, et c'était également le cas quand Monsieur Dufour était adjoint aux finances. Il est impératif de gonfler des postes pour dégager de l'excédent en fin d'exercice et pour réaliser ainsi des investissements importants l'année suivante.

Monsieur la Maire ajoute que les dotations baissent de manière importante cette année, environ 26 000 euros en moins.

L'objectif de la commune n'est pas de dépenser tout l'argent disponible. Il faut anticiper l'avenir.

Il n'est cependant pas inquiet car il s'agit d'un budget maîtrisé, qui permet de faire des investissements importants en 2016, et de prévoir également ceux à faire en 2017. Pour bien gérer une commune, il ne faut pas avoir une vision au plus juste.

Pour M Dufour, ce n'est pas en augmentant les emprunts qu'il est possible de faire des économies. Il se positionne contre le fait de faire des emprunts quand cela n'est pas indispensable.

Monsieur le Maire précise qu'en 2020 le taux d'emprunt aura diminué par rapport au début du mandat. Il rappelle que la commune paye actuellement encore des emprunts souscrits en 1995 à des taux beaucoup plus importants que les taux pratiqués actuellement. Si la commune avait une si mauvaise gestion que ce qui est avancé par M Dufour, elle augmenterait les impôts, alors que ce n'est pas le cas.

M Dufour rétorque que la commune n'augmente pas les impôts mais qu'en revanche elle augmente les bases.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela correspond à la détermination de l'impôt juste par la commission communale des impôts directs.

Madame Marchal ajoute qu'il est important de travailler sur l'assiette des impôts car c'est la justice sociale et fiscale, et de ne pas toucher aux taux. Elle se dit fière de participer à cette démarche.

Monsieur Dufour précise qu'une maison qui se dégrade n'est pas rétrogradée au niveau de la classification. En outre, les administrés subissent l'inflation.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a aucune influence sur l'inflation.

Monsieur Boyer demande ensuite pourquoi le versement au CCAS diminue. Il lui est répondu que cela est lié au moment où parvient la facturation du repas des aînés. Au final, la somme affectée au CCAS est dans les faits chaque année identique.

Il demande ensuite d'où vient la forte augmentation du chapitre lié au personnel, et comment on explique la baisse du montant affecté au personnel titulaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a fallu intégrer dans le budget cette année le retour d'un agent qui était en disponibilité, et que la commune a également recruté un cuisinier. Concernant le recrutement de personnes en contrat d'avenir, ce choix a été fait essentiellement pour remplacer des personnes partant à la retraite. Les 3 ans du contrat permettent à la personne de faire une sorte d'apprentissage et quand elles conviennent, la commune peut ensuite les garder comme cela va être le cas pour Amandine Massin au sein des services techniques. Le poste des agents titulaires va donc prochainement réaugmenter.

Monsieur Louis procède ensuite à la lecture des recettes de fonctionnement.

Chapitre 70 : 128 950 euros : il s'agit notamment des recettes liées au restaurant scolaire pour 60 000 euros, et des reversements des budgets annexes pour la mise à disposition du personnel pour un montant de 67 200 euros.

Chapitre 73 impôts et taxes : 720 475 euros.

Chapitre 74 dotations : 354 426 euros : on constate une nette diminution.

Monsieur Boyer constate une augmentation globale du budget d'un montant de 100 000 euros. Il constate également une baisse des dotations. Il termine en affirmant que ce budget est essentiellement équilibré par l'excédent antérieur.

### **Monsieur Louis procède ensuite à la présentation du budget d'investissement qui s'équilibre à 868 642 €.**

Opération 123 : 14 847 euros pour l'achat du logiciel, le remplacement des copieurs aux écoles, et l'achat de mobilier

Opération 169 : 13 154 euros pour l'achat d'un broyeur, et de petit matériel pour les services techniques

Opération 190 : travaux mairie : 5000 euros pour mettre en place un traitement contre les termites

Opération 192, travaux aux écoles : 4300 euros pour le remplacement des sanitaires à la maternelle.

Opération 210 : salle Bastard, 3500 euros pour le remplacement des rideaux.

Opération 214 : 500 euros pour des plantations

Opération 217 : 2 000 euros pour la protection incendie

Opération 225 : 2000 euros pour des travaux divers

Opération 227 : 9 000 euros pour la poursuite de l'équipement des écoles en tableaux numériques

Opération 228 : 3000 euros pour l'achat de nouvelles illuminations

Opération 230 : 3000 euros pour l'achat de matériel pour le cuisinier

Opération 232 : 23 400 euros pour la réfection du terrain de pétanque

Opération 233 : 3000 euros pour l'achat de différents panneaux de signalisation

Opération 234 : 220 000 euros pour la réalisation de la 1<sup>e</sup> tranche des travaux de restauration des décors de l'Eglise

Opération 238 : 2340 euros pour l'achat d'un nouveau site internet

Opération 252 : 411 959 euros pour la réhabilitation du parking du stade et la création d'un passage avec la rue du 11 novembre

Pour ce qui est des recettes, Monsieur Louis détaille la répartition du FDAEC d'environ 14 000 euros entre les différentes opérations. Il précise également les subventions attendues pour l'Eglise (80 %), et pour le parking du stade : 105 160 euros.

Monsieur Boyer remarque qu'un emprunt de 200 000 euros est prévu pour le parking du stade.

Monsieur Louis dit que c'est ce qui est effectivement prévu mais dans les faits ce sera moins important car la vente de la maison du 15 rue du 11 novembre et celle de la voie n°27 devraient rapporter à la commune la somme de 85 000 euros. A ce moment là, la commune se demandera s'il est plus judicieux de faire un emprunt moins important pour ce projet, ou bien s'il ne faudrait pas mieux solder d'anciens emprunts.

Monsieur le Maire estime qu'il serait préférable de solder d'anciens emprunts souscrits à des taux très importants à l'époque, et de souscrire un nouvel emprunt pour le parking à un taux bas comme c'est le cas actuellement.

Monsieur Dufour se demande ensuite pourquoi il y a un décalage au niveau de l'Eglise entre ce qui est inscrit au budget, et ce qui apparaît dans le plan de financement inscrit dans la délibération suivante.

Mme Bové lui précise que dans le budget est inscrite la première tranche de travaux, alors que le plan de financement est relatif à la 2<sup>e</sup> tranche.

**Monsieur le Maire fait ensuite procéder au vote du budget.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 de la Commune**

- **par chapitre en fonctionnement**
- **par opération en investissement**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 31 OBJET : VOTE DU BUDGET 2016 – BUDGET SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose à ses collègues les axes du Budget assainissement 2016.

Monsieur Louis donne lecture au Conseil Municipal des éléments du budget 2016.

**La section d'exploitation est équilibrée 329 534 €**

Au niveau du chapitre 11, charges à caractère général, le montant s'élève à 58 000.

Les charges de personnel ont été baissées à 36 500 euros.

Le reversement à l'agence de l'eau sera de 12 290 euros

Les amortissements s'élèvent à 141 444 euros.

Au niveau des recettes, l'excédent est de 62 547 euros. Le montant de la redevance devrait être de 201 000 euros, et le montant de la redevance de modernisation de 10 500 euros.

Monsieur Boyer demande si des admissions en non valeur ont été prévues.

Monsieur Louis précise 14 641 euros ont été prévus car aucun dossier n'ayant été soumis en 2015, il semble important de prévoir une somme assez importante pour assumer le cumul sur plusieurs années. Monsieur le Maire ajoute que le perceuteur travaille activement au recouvrement des impayés.

**La section d'investissement est équilibrée à 293 446 €**

La somme de 4000 euros a été prévue pour permettre de nouveaux branchements.

47 200 euros seront consacrés notamment à des travaux de restauration de postes de relevage.

Enfin, 89 644 euros ont été prévu pour la réalisation d'une étude pour l'extension du réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire que les études vont porter sur l'extension du réseau vers le haut Barsac. Il devrait en principe être possible de passer en gravitaire ce qui devrait coûter moins cher. En outre, il semblerait qu'il soit possible de toucher de nouvelles subventions en provenance de l'Agence de l'eau. Tout cela est à l'étude.

**Monsieur le Maire fait ensuite procéder au vote du budget.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 du service communal de l'assainissement**

- **par chapitre en fonctionnement**
- **par opération en investissement**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 32 OBJET : VOTE DU BUDGET 2016 – BUDGET ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose à ses collègues les axes du budget 2016 de l'accueil périscolaire. Il précise qu'une réflexion va être menée pour intégrer ce budget au budget principal de la commune.

Monsieur Boyer estime qu'effectivement ce serait judicieux notamment du fait que ce budget est essentiellement équilibré par le budget de la commune.

Monsieur Louis donne lecture au Conseil Municipal des éléments du budget 2016.

**La section de fonctionnement est équilibrée 44 361 €**

11 870 euros ont été prévus au niveau des charges à caractère général, et 30 700 euros pour le remboursement de la mise à disposition du personnel.

**La section d'investissement est équilibrée à 7 039 €**

1000 euros ont été prévus pour réalisés de petits investissements.

**Monsieur le Maire fait ensuite procéder au vote du budget.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 de l'accueil périscolaire.**

- **par chapitre en fonctionnement**
- **par opération en investissement**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 33 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2012, le conseil municipal a attribué à l'agence Goutal la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de restauration des décors intérieurs de l'Eglise Saint Vincent à Barsac.

La 1<sup>er</sup> tranche des travaux sera réalisée en 2016. L'analyse des offres des entreprises est en cours et les marchés devraient être signés au mois de Mai. Il a été prévu de démonter l'orgue de manière à restaurer les décors dans les meilleures conditions possibles. L'orgue sera aussi restauré et l'ensemble sera inauguré en avril 2019 pour la Saint Vincent. Monsieur Block précise que la St Vincent est effectivement en janvier mais c'est en avril que les reliques ont été amenées à Barsac, et c'est également en avril que l'Eglise a été réouverte.

Afin de pouvoir réaliser la 2<sup>er</sup> tranche en suivant, il est important de déposer dès maintenant, les demandes de subvention pour la 2<sup>er</sup> tranche des travaux.

Monsieur le Maire précise que cette restauration des décors intérieurs de l'Eglise a été inscrite dans le contrat unique du Pays Sud Gironde et de la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes 2015-2020. Elle s'intègre dans l'axe 3 de la stratégie territoriale Sud Gironde visant à « renforcer l'attractivité touristique du Sud Gironde pour l'inscrire dans la stratégie internationale de Bordeaux » et dans le sous axe visant à « maintenir la richesse patrimoniale du Sud Gironde ».

Cette 2<sup>er</sup> tranche concerne principalement la fin de la restauration du chevet et des tableaux, et des dorures.

Monsieur le Maire se félicite que depuis l'époque où Monsieur Danglade était Maire, les municipalités successives ont travaillé à la restauration de l'Eglise. Cela est une très bonne chose et il remercie chaleureusement tous les maires.

Monsieur Dufour se demande si le démontage a été budgétisé.

Monsieur le Maire précise que le dossier de l'orgue sera mené en partenariat avec les amis de l'Eglise. Une souscription va être mise en place et menée par la commune.

Madame Pauquet précise que ce travail sera mené conjointement avec la Fondation du patrimoine, dans une totale transparence.

Monsieur Dufour trouve effectivement important de mener des démarches similaires à celles qui ont été menées sur Preignac ou Saint Macaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 150 620 euros  
DRAC : 40% : 60 248 euros  
Conseil Départemental 20% : 30 124 euros  
Conseil Régional, 20% : 30 124 euros  
Autofinancement : 30 124 euros

Montant des travaux : 150 620 euros  
TVA : 30 124 euros  
Montant TTC : 180 744 euros  
DRAC : 40% : 60 248 euros  
Conseil Général, 20% : 30 124 euros  
Conseil Régional, 20% : 30 124 euros  
Autofinancement : 60 248 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 34 OBJET : CONSULTATION POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DU PARKING DU STADE**

Monsieur le Maire présente comme convenu le projet du parking du stade. L'ensemble des documents ont été envoyés par mail à l'ensemble des élus. Il explique que différentes rencontres ont dû avoir lieu avec l'architecte des bâtiments de France et même Monsieur le Sous-Préfet pour déterminer les contours du projet qui est situé dans les 500 mètres de l'Eglise et donc soumis à une réglementation précise. Le maître d'œuvre, l'Agence Bercat, a dû refaire son esquisse à de nombreuses reprises. Il a fallu faire un certain nombre de concessions, et l'arbitrage a été fait par M le Sous préfet. Un bon compromis a été trouvé.

Monsieur le Maire précise que sur la partie haute du parking il est prévu d'aménager un emplacement pour le marché avec tous les équipements nécessaires. L'idée est d'inviter la population à venir sur le parking, puis à aller à pied chez les commerçants du village via le passage qui sera créé. Sur le projet présenté, toutes les places de parking ne sont pas identifiées, mais les voitures pourront aussi se garer sur l'herbe.

Monsieur Boyer espère que ce projet fonctionnera. Il est favorable à ce projet et notamment par rapport au passage qui va être créé. Il sera important de bien utiliser ce nouvel équipement. Il sera important de créer des habitudes de déplacement à pied.

Monsieur Dufour demande ce qu'il adviendra des jardins.

Monsieur le Maire informe qu'ils seront déplacés contre le jardin de M Lalanne.

Afin de pouvoir débiter les travaux avant l'été, il est important de lancer la consultation des entreprises rapidement, parallèlement au dépôt du dossier de permis d'aménager.

Monsieur le Maire informe que l'enveloppe des travaux est estimée à 337 207 euros HT.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation.

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 35 OBJET : RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE REMUNERE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Barsac est particulièrement exposée au risque inondation. A ce jour, les moyens de contrôle sont principalement humains. Il semble important de mettre en place un dispositif tout aussi fiable et réactif, accessible à davantage de personnes, et qui permette de simplifier certaines démarches, notamment au niveau de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Il en profite pour remercier chaleureusement M Lataste pour tout le travail réalisé.

Il a été proposé de recruter un étudiant en master d'informatique de l'Université de Bordeaux pour travailler à l'élaboration d'un tel logiciel. Et la commune va profiter de tout le savoir de M Lataste pour perfectionner ce logiciel.

Monsieur le Maire pense que la création de cet outil est très importante. Le temps de travail estimé pour sa réalisation est de 2.5 mois. Monsieur le Maire propose de rémunérer le stagiaire recruté comme il se doit, à hauteur d'un tiers du SMIC sur la durée de 2.5 mois.

Madame Roy demande pourquoi la commune prend un stagiaire et non un informaticien confirmé.

Monsieur le Maire précise que c'est l'occasion de permettre à un étudiant de faire un stage, et de commencer ainsi à rentrer dans la vie active. Le tutorat sera réalisé par Mme Bové.

Monsieur Boyer regrette que la commune ne travaille pas avec des professionnels de la commune pour la réalisation de tels projets.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter ce stagiaire rémunéré.

**POUR : 16**  
**Roy, M Dufour)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 (M Boyer, Mme**

**D 36 OBJET : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1 janvier 2016, la Poste installée dans un bâtiment communal, accueille la première Maison de services au public de Gironde. Ce bâtiment, qui sera à terme ouvert sur une amplitude plus importante, accueille toujours la Poste mais propose également un accès numérique vers différentes institutions : GRDF, pôle emploi, la CAF, la MSA etc....des permanences seront également organisées.

Afin de régulariser le bail, il est nécessaire de délibérer pour accepter l'installation de la Maison de Services au Public dans le bâtiment affecté à la poste, depuis le 1 janvier 2016.

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 37 OBJET : AVIS SUR LE NOUVEAU PERIMETRE NATURA 2000**

Monsieur le Maire informe que la commune est sollicitée pour donner son avis sur le nouveau périmètre Natura 2000. En cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois, l'accord est réputé favorable. La modification concerne l'enveloppe initiale du site qui a été revue pour tenir compte du changement d'échelle, et de la volonté d'élargir le périmètre au lit majeur du fleuve qui peut interagir sur le lit mineur. Ainsi, les habitats jusqu'en haut des berges ont été sélectionnés et tous les habitats d'intérêt communautaire associés au lit mineur ont été ajoutés ainsi que des zones intéressantes pour la biodiversité. Pour la commune de Barsac, seule la Garonne et ses berges sont concernés.

Suite à une question de Monsieur Dufour, Monsieur le Maire précise que les conséquences sont infimes pour la commune de Barsac.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable sur ce nouveau périmètre.

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.